



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE LA WEBERIE

**LES TRAVAUX SERONT ENGAGÉS QU'À RÉCEPTION DU DEVIS SIGNÉ  
ET DE L'ACOMPTE VERSÉ.**

### 1 – LIVRAISON DES FICHIERS NATIFS

La Weberie remettra au client, à titre de dépôt, l'œuvre ou les œuvres originales dans les délais convenus, afin de lui permettre d'en poursuivre l'exploitation dans les conditions prévues au paragraphe 7.

Le client est responsable de la bonne conservation de l'original. Il lui appartient, en conséquence, de prendre toutes les mesures nécessaires pour se prémunir contre toute forme de détérioration et/ou disparition.

### 2 – RÉMUNÉRATION

Les devis sont établis en fonction d'un cahier des charges, ou brief, préalablement défini. **Toute modification de ce dernier en cours de réalisation, impliquant de nouveaux honoraires et/ou frais techniques, fera l'objet d'une facturation complémentaire sur la base d'un nouveau devis signé et accepté par le client.**

Sont considérés comme honoraires : conseil, recommandation, suivi, gestion, conception, création, réalisation.

Sont considérés comme frais techniques : achats publicitaires (sponsorisations sur les réseaux sociaux, achats d'espaces en ligne...), achats de mots-clés, d'images, d'illustrations, de vidéos, de typographies, de noms de domaine, d'espaces d'hébergement, location de matériel, supports d'impression ou PLV, corrections d'auteur, frais de port, déplacements.

### 3 – CONDITIONS DE RÈGLEMENT

À réception du devis signé, et **pour tout projet d'un montant supérieur à 2 000 euros, un acompte de 30 % sera demandé au client avant le début des travaux.** 30 % supplémentaires seront facturés à la validation des recherches graphiques et/ou maquettes (identité visuelle et/ou site web), ou à mi-parcours. Le solde (soit 40 %) sera facturé à la livraison des éléments demandés. Le règlement devra être effectué par virement à réception de la facture (délai minimal d'une semaine, incluant le temps d'envoi de ladite facture).



Pour tout devis inférieur ou égal à 2 000 euros, un acompte de 50 % sera demandé avant le début des travaux. Le solde sera facturé à la livraison des éléments demandés, dans les mêmes conditions de règlement.

À réception du devis signé, et pour tout projet d'un montant inférieur ou égal à 500 euros, le versement se fera comptant à réception de la facture.

Tout incident de paiement entraînera des pénalités de retard, calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France, avec un minimum forfaitaire de 40 euros. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

#### 4 – DÉLAIS

Les délais indiqués dans le devis sont donnés à titre indicatif, en fonction de la nature du projet. En cas de modification par le client, La Weberie ne saurait être tenue responsable du non-respect des délais. Aucun retard ne pourra donner lieu à indemnité.

#### 5 – SUSPENSION OU ANNULATION DE LA COMMANDE

Toute suspension ou annulation de commande entraîne de plein droit la résiliation du présent contrat, sans mise en demeure préalable, et annule la cession des droits.

Le client devra néanmoins s'acquitter de l'intégralité des honoraires relatifs à la phase en cours au moment de la suspension ou de l'annulation. Si l'annulation intervient avant la présentation des travaux, les honoraires versés à titre d'acompte restent dus (voir paragraphe 3).

#### 6 – CONFIDENTIALITÉ

La Weberie s'engage à ne divulguer à aucun tiers, sous quelque forme que ce soit, les informations ou documents que le client pourrait lui transmettre dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

#### 7 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les créations de La Weberie sont des œuvres de l'esprit protégées par le droit d'auteur, tel que prévu par le Code de la Propriété Intellectuelle.

La Weberie cède au client les droits de reproduction et de représentation des œuvres, dans les limites définies dans le devis accepté (destination, durée, territoire). Cette cession donne lieu à une rémunération forfaitaire, définie dans le devis, compte tenu de l'impossibilité d'appliquer une rémunération proportionnelle.

La cession de droits n'est effective qu'après paiement intégral de la rémunération.



Les projets non retenus restent la propriété exclusive de La Weberie et devront lui être restitués sur simple demande.

Le client s'engage à ne pas porter atteinte au droit moral de l'auteur, notamment par des modifications non autorisées.

En cas d'utilisation d'œuvres tierces par le client (textes, images, sons...), ce dernier garantit être titulaire des droits nécessaires pour leur reproduction, représentation, adaptation ou modification.

Le client garantit La Weberie contre tout recours de tiers lié à l'utilisation desdites œuvres, et s'engage à indemniser les préjudices éventuellement subis.

Si La Weberie utilise des œuvres de tiers de sa propre initiative, elle prendra en charge l'acquisition des droits d'exploitation nécessaires.

## 8 – ÉCHANTILLONS

Le client s'engage à fournir gratuitement à La Weberie des échantillons des créations une fois celles-ci publiées, ou à défaut, des photographies en couleur.

## 9 – RÉFÉRENCES

Le client autorise expressément La Weberie à mentionner les œuvres réalisées dans ses supports de communication, quel que soit le stade d'avancement du projet, dans les limites convenues.

## 10 – CONTREFAÇON

Le client est seul responsable de la vérification de l'originalité des œuvres réalisées, notamment en ce qui concerne les droits de propriété littéraire et artistique, les marques, les modèles ou la concurrence déloyale.